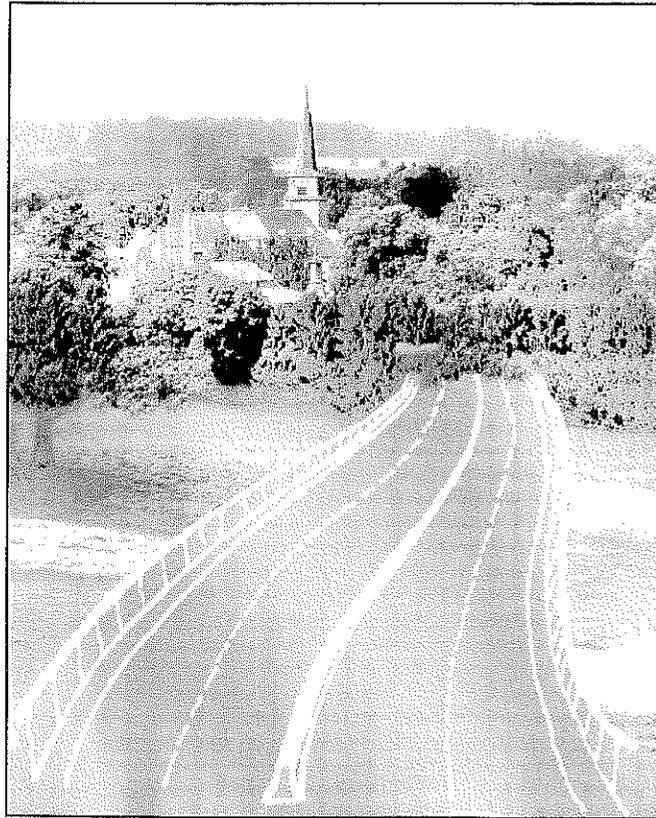


Communauté

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL
DE L'ENTITÉ

E 420

la menace se déplace vers l'Est



Bimestriel
Février 2003

Numéro 174

BC	
SOMMAIRE	
▶ La E 420 : c'est mal parti pour l'Est!.....p. 3	
Décisions du Conseil communalp. 5	▶
▶ Conseil communal du 26 novembrep. 5	
COMMUNIQUÉS DU COLLEGE ECHEVINAL.....p. 7	▶
Vente de houppiers	
SOCIAL.....p. 7	
▶ Aide aux personnes âgées	
Faim et Froid	
Carnet rose	
CULTURE.....p. 8	
▶ Pèlerinage à Ste Rolende	
Cercle philatélique	
NATURE ET ENVIRONNEMENT.....p. 10	
▶ Collectes	
FESTIVITESp. 11	▶
Grands Feux	

ATTENTION! FIN MARS MANIFESTATION DE MASSE SUR LA N5 «E 420 - NON MERCI!»

Quand ? En principe le 4^e week-end de mars.

Parcours de la marche ? - Concentration au rond point du Bultia «Le Marcheur». Trajet en cours de négociation.

Modalités définitives (dont organisation des transports) - Elles seront précisées par toute voie de presse et affichage, de même que sur les sites Internet de la Commune de Gerpinnes (<http://www.gerpinnes.be>) et de l'Asbl Nos Vilâdjes (<http://www.nosviladjes.org>). Les questions peuvent être adressées au service Urbanisme de la Commune de Gerpinnes (071.50.90.31 et 071.50.90.33), à l'Asbl Nos Vilâdjes (071.50.39.53) ou à M^{me} Van den Schrieck pour Bouffioux (071.39.21.43).

La E 420 : c'est mal parti pour l'Est!

Mobilisation urgente pour sauver tous nos villages.

Il ne reste que 3 à 4 mois pour éviter l'irréparable !

A la suite des propos tenus lors de la réunion chez Espace Environnement le 19 décembre 2002, et après lecture de l'arrêté du gouvernement wallon adoptant l'avant projet de révision des plans de secteur (<http://www.espace-environnement.be/derminut.htm>), il est urgent d'organiser une action forte.

Nous constatons en effet que pas mal de données favorables à l'Est ont été volontairement sous-évaluées, voire écartées. La minimisation de facteurs déterminants nous amène à mettre en doute l'impartialité de la procédure. Tout semble agencé pour orienter le dossier vers une autoroute à l'Est.

• Activité agricole

« *Considérant que les tracés Est et Ouest ont des incidences assez semblables sur cette fonction* »

Faux ! Les dommages seront beaucoup plus conséquents pour l'économie agricole de l'Est. Voir les dossiers du CREAT et des agriculteurs concernés (<http://users.skynet.be/nosviladjes/p1001001.htm>)

• Environnement

« *Considérant que le tracé Ouest toucherait le terroir Cerisier d'Asie à Marcinelle, dont la reconnaissance comme réserve naturelle domaniale est à l'étude* »

Les attendus mettent en évidence un terroir de Marcinelle jamais cité jusqu'à ce jour et passent par contre sous silence le dossier déposé par M Delizée, conservateur de la réserve RNOB de Sébastopol.

Pourtant, le tracé Est fermerait irrémédiablement la « Vallée du Ry de Sinry » (Vallée de Chamborgneau). Ce site est le maillon final du grand couloir écologique Eau d'Heure fi Biesme d'Hanzinne. Il assure également la biodiversité des échanges entre pas moins de 5 sites naturels intéressants entretenus ensemble par la Région wallonne (DNF), les RNOB, des associations de riverains et des entreprises.

• Activités économiques

« *Considérant que le tracé Est permettrait la liaison la plus courte à l'autoroute A54 vers Bruxelles via le R 3, ainsi qu'aux grands pôles d'activité économique de Charleroi et en particulier la plateforme multimodale de Châtelet et l'aéroport de Gosselies* »

L'arrêté fait la promotion des pôles d'activités à l'Est, alors que les destinations actuelles des particuliers et des véhicules lourds sont là pour démontrer que l'activité économique est répartie sur toute l'agglomération.

• Mobilité

« *Considérant que la N 5 actuelle continuerait d'être l'accès principal au centre de Charleroi pour le trafic de la périphérie sud* »

L'arrêté souligne que la N 5 restera l'accès principal au centre de Charleroi pour le trafic de la périphérie Sud. Des études (CREAT et plan de mobilité de Charleroi) démontrent que seul un raccordement à l'Ouest rendrait possible le délestage nécessaire pour mettre en place des TEC commercialement attractifs sur cet axe.

(suite en page 5)

(suite de la page 3)

• **Omission des échangeurs**

Il n'est jamais fait état qu'un échangeur avec le R 3 existe déjà à l'Ouest (« La Tombe ») alors que la création du seul échangeur R 3 – E 420 Est aurait des incidences supplémentaires considérables (coût, expropriations, travaux, pollutions, pertes de superficies agricoles, etc.)

• **Dissimulation des tracés**

La topographie du sol à l'Est ne permet pas une utilisation maximale de tranchées couvertes pour dissimuler l'axe autoroutier contrairement à ce que permet la topographie à l'Ouest comme l'a bien démontré l'étude du MET. L'arrêté n'y fait jamais référence.

Venez tous manifester sur la N 5 fin mars !

CONSEIL COMMUNAL

DU 26 NOVEMBRE 2002

Après lecture des décisions prises lors de la séance précédente, le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal avec quelques observations. Le Conseil communal émet un avis unanime d'approbation sur les modifications budgétaires des Fabriques d'Eglise:

	St Martin de Acoz	St Michel de Gerpinnes	St Remi de Gougnies	St Hubert de Loverval
Total des recettes :	8.652,30 €	65.060,62 €	11.431,36 €	25.700,09 €
Total des dépenses :	8.652,30 €	65.060,62 €	11.431,36 €	25.700,09 €
intervention communale	pas modifiée	pas modifiée	pas modifiée	est réduite de 2.126,66 €

Le Conseil communal émet à l'unanimité un avis favorable conditionnel sur le budget 2003 de la Fabrique d'Eglise St Remi de Gougnies présenté aux montants suivants : Total des recettes : 17.779 € – Total des dépenses : 17.779 €

Il propose la suppression des articles RE25 (6.200 €) DE55 (6.200 €) prévus pour l'aménagement du porche d'entrée de l'église.

La Fabrique d'Eglise a adressé un courrier marquant son accord pour sa suppression.

Par 18 voix pour et 2 voix contre, le Conseil communal émet à l'unanimité un avis favorable conditionnel sur le budget 2003 de la Fabrique d'Eglise St Hubert de Loverval présenté aux montants suivants : Total des recettes : 27.374,49 € – Total des dépenses : 27.374,49 €

Il propose la suppression des articles RE25 (2.150 €) DE55 (2.150 €) prévus pour réaliser des travaux d'entretien extraordinaire à la chapelle du Try d'Haies (peinture des boiseries). La Fabrique d'Eglise jouissant de ressources importantes, le Conseil communal préfère attendre des précisions à propos du coût de la peinture extérieure de la chapelle (production d'un devis) ainsi que sur la demande d'emprunt que la F.E. se propose d'introduire.

Le Conseil communal, décide de donner mandat à Mr Serge QUINTART en qualité de délégué effectif, à Mr Dominique DEVILLE en qualité de délégué suppléant, en vue de représenter la Commune de Gerpinnes au Comité de zone du sous-bassin hydrographique Sambre, et ce jusqu'à l'assemblée générale suivant le renouvellement des conseils communaux.

Costention des membres CDH qui regrettent que le délégué suppléant n'est pas choisi dans leur groupe.

Le Conseil examine les ordres du jour des assemblées générales des Intercommunales: ICDI, IDEG, INATEL, IDEFIN et IGH, et décide d'inscrire en urgence ceux parvenus après l'envoi des convocations, à savoir I.H.G. – IGRETEC (+ secteurs 1, 2 et 5) – ISPPC.

Le Conseil communal prend connaissance du rapport d'évaluation de l'opération "Eté solidaire, je suis partenaire" - année 2002 - dans le cadre de la participation de notre commune au programme des « Plans Sociaux intégrés ».

Le Conseil communal, à l'unanimité, décide d'octroyer une allocation de fin d'année pour l'année 2002 aux membres du personnel communal.

Le Conseil communal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et sous réserve de l'obtention des subsides accordés par la Région Wallonne dans le cadre du programme EP-URE, de procéder au renouvellement de l'éclairage public dans la section de Loverval (phase 1) pour la somme de 59.104,08 € TVA et frais généraux compris.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide qu'il sera passé deux marchés ayant pour objets:

L'acquisition de diverses fournitures pour l'aménagement d'un local de théâtre dans le bâtiment communal situé rue Dancart. Le prix estimé du marché est fixé à 4.338 €.

L'aménagement de ralentisseurs sur diverses voiries communales. Le prix du marché est fixé à 45.650,64 € TVAC.

Le Conseil à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de vendre:

Une parcelle de terrain agricole tenant au chemin n°19 cadastrée section A, partie du n° 274 A2 partie pour une contenance de quatre vingt cinq ares, les frais étant à charge des acquéreurs.

Le Conseil à l'unanimité, décide de vendre, parties du chemin n° 26 pour le prix de 18.710 francs et 2.680 francs, d'échanger sans soule une autre partie du chemin n° 26 et partie du chemin n°36.

Les fonds provenant des ventes seront affectés à l'acquisition de biens immobiliers.

Le compte communal de l'exercice 2001 est approuvé à l'unanimité aux montants suivants :

	Ordinaire	Extraordinaire	Police
Droits constatés au profit de la commune			
- Non-valeurs et irrécouvrables	372.843.946	193.588.386	24.946.034
= Droits constatés net	129.750		
- Engagements	372.973.696	193.588.386	24.946.034
= Résultat budgétaire de l'exercice	319.781.859	128.596.451	27.629.862
	53.062.087	64.991.935	-2.683.828
Engagements de l'exercice			
- Imputations comptables	319.781.859	128.596.541	27.629.862
= Engagements à reporter de l'exercice	319.781.859	83.316.081	27.629.862
		45.280.370	
Droits constatés nets			
- Imputations comptables	372.843.946	193.588.386	24.946.034
= Résultat comptable de l'exercice	319.781.859	83.316.081	27.629.862
	53.062.087	110.272.305	-2.683.828

Après avoir porté les crédits de l'article 104/123/13 à 78.426 € (informatique), le Conseil approuve par 12 voix pour et 7 abstentions la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2002 aux montants suivants :

Service ordinaire	Recettes	Dépenses
Budget initial	10.947.235,09	9.892.982,80
Modification budgétaire	+ 23.479,14	+ 219.242,73
Nouveau résultat	10.970.714,23	10.112.225,53
Solde	858.488,70	

Par 12 voix pour et 7 contre (groupe CDH) en raison de l'inscription des crédits nécessaires à l'acquisition d'un terrain rue du Parc St Adrien.

Service ordinaire	Recettes	Dépenses
Budget initial	3.308.432,68	2.083.024,51
Modification budgétaire	+ 1.046.362,17	+ 334.705,23
Nouveau résultat	4.354.794,85	2.417.729,74
Solde	1.937.065,11	

Le Conseil communal décide que les soldes inutilisés des emprunts 1459, 1479, 1483, 1486, 1487, seront utilisés pour les remboursements anticipatifs desdits emprunts.

Fonction	Emprunt	Durée	Expiration	Solde	Utilisation proposée	
	N°	Montant				
42102	1459	151.215,05	20	01/07/2021	16.046,17	Remboursement anticipatif d'emprunt 1459
87702	1479	39.662,96	10	01/04/2012	1.375,02	Remboursement anticipatif d'emprunt 1479
79001	1483	16.113,08	10	01/07/2012	3.094,36	Remboursement anticipatif d'emprunt 1483
79002	1486	12.394,68	10	01/07/2012	2.190,34	Remboursement anticipatif d'emprunt 1486
42301	1487	7.436,81	5	31/12/2007	5.534,82	Remboursement anticipatif d'emprunt 1487
TOTAL					28.240,71	

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la modification budgétaire n°2/2002 du CPAS arrêtée par le Conseil de l'Aide Sociale en séance du 21 novembre 2002, aux montants suivants :

Service ordinaire	Service ordinaire		Service extraordinaire	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget initial	2.020.263,18	2.020.263,18	19.978,92	19.387,63
Augmentation des crédits	88.994,87	88.994,87	4.000,00	19.000,00
Nouveau résultat	2.109.258,05	2.109.258,05	23.978,92	38.387,63
Solde = -14.408,71				

L'intervention communale n'est pas modifiée. La modification budgétaire extraordinaire sera équilibrée en ayant recours au fonds de réserve disponible du service ordinaire provenant du boni du compte 2001 et s'élevant au montant de 30.614,99 €.

Le Conseil à l'unanimité décide que les projet, plans, cahier des charges et avis de marché des travaux d'extension de l'école fondamentale des Flaches dressés par l'architecte sont approuvés au montant estimatif de 34.890.986 fr (864.924,95 €), TVA et honoraires compris.

Le Conseil à l'unanimité accepte la démission de Monsieur Serge DAVELOIS, employé d'administration, et de lui accorder la mise à la retraite à la date du 1er février 2003.

COMMUNIQUE DU COLLEGE ECHEVINAL

AVIS

Le lundi 10 février 2003 à 19 heures, en la salle communale des Flaches à Gerpinnes- Flaches, il sera procédé à la vente publique de 16 lots de houppiers du bois communal de Gerpinnes et de 2 portions de taillis au bois du Petit Floreffe.

Visite guidée de la coupe : le samedi 8 février à 10 heures: rendez-vous : parking de l'hôtel de Ville.

Pour tous renseignements : s'adresser à Monsieur André BAILY, Chef de Brigade Division Nature et Forêts (0477/78.14.64) ou à l'Administration communale: Mme DELRUE (071/50.90.04)

LES MEMBRES DU COLLEGE ECHEVINAL

Mr Roland MARCHAL, Bourgmestre 3, rue du Moulin – 071/50.30.91 – rmarchal@gerpinnes.be

Police et Sécurité, cimetières, environnement, finances, gestion ressources humaines, fabrique d'église et laïcité, folklore.

Permanence : le samedi de 10h à 12h à la maison communale. Sur rendez-vous en téléphonant après 18h au 071/50.30.91.

Mme Anne-Marie MOREAUX – BERNARD , 1ère Echevine 13, allée N-D de Grâce – 071/43.59.59 – amoreaux@gerpinnes.be

Affaires sociales, santé, personnes à mobilité réduite, tourisme, culture, fêtes et cérémonies, seniors, protocole.

Permanence : le vendredi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Serge QUINTART , 2ème Echevin 34a, rue de la Raguette – 071/50.26.92 – squintart@gerpinnes.be

Travaux, cellule égouttage, sécurité routière et mobilité, gestion du patrimoine.

Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

Mr Eric BEAUCLAIRE, 3ème Echevin 2a, rue d'Hanzinne – 0476/26.11.90 – ebeauclaire@gerpinnes.be

Agriculture, urbanisme et aménagement du territoire, relations publiques, relations comités de quartier, informatique, affaires européennes, état civil.

Permanence : sur rendez-vous, le samedi de 10h à 12h à la maison communale.

Mme Béatrice TOUSSAINT – VERDIN , 4ème Echevine 20, allée N-D de Grâce – 0476/69.08.45 – btoussaint@gerpinnes.be

Enseignement et éducation: civique, petite enfance, jeunesse.

Permanence : le samedi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Joseph MARCHETTI , 5ème Echevin 1, rue du Bonbié – 071/50.38.80 – jmarchetti@gerpinnes.be

Sport, développement rural, gestion des salles communales et maisons de village, commerce, emploi.

Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

Mr Alain STRUELENS, Président du CPAS

Permanence : tous les mercredis de 15 à 17 heures au CPAS, ou à l'Hôtel de Ville les deuxièmes et quatrièmes samedis de 10 à 12 heures.

SOCIAL

Allocations aux personnes âgées (65 ans et plus)

Le Ministre des Affaires Sociales et la Commissaire du Gouvernement à la Sécurité Sociale ont décidé d'assouplir les conditions d'accès à l'A.P.A. en faveur des personnes âgées qui, en raison d'un manque d'autonomie (difficultés de se déplacer, d'assurer son hygiène personnelle, d'accomplir les tâches ménagères), doivent avoir recours à divers aides et services (aides familiales, infirmières assurant la toilette quotidienne, repas à domicile assurés par le CPAS,...) et ne sont pas toujours en mesure de faire face aux coûts de ces services dont elles ont grand besoin.

C'est pourquoi depuis le 1er janvier 2003 est intervenu un relèvement des plafonds des revenus cumulables avec l'A.P.A. (Aide aux Personnes Agées) au niveau de la pension minimum garantie du régime salarié, soit :

(montants annuels)

– pour un chef de ménage :
11.793,71 € (457.757 FB) ou 982,81 € (39.646FB) par mois

– pour un isolé :
9.438,10 € (380.732 FB) ou 786,51 € (31.782 FB) par mois.

Le Gouvernement a également pris la décision de supprimer dès le 1er janvier 2003 la diminution de l'A.P.A. à concurrence de 2/3 en cas de séjour de plus de trois mois en maison de repos.

Les personnes désireuses d'introduire une demande d'allocation pour personnes âgées dépendantes doivent en faire la demande auprès de notre Administration Communale – Service Etat civil – 11, avenue Reine Astrid à Gerpinnes, soit personnellement, soit par procuration à un tiers.

L'Association Faim et Froid Gerpinnes effectuera sa seconde collecte hivernale les 21, 22 et 23 février.

Au nom des plus démunis, nous remercions tous ceux qui ont participé ou contribué à la collecte de fin novembre. Les résultats sont sensiblement meilleurs que ceux de la dernière collecte, 2.418 kg de vivres contre 2.138 kg, et 2.084,36 euros contre 1.735,69. Mais les besoins ne font que croître. Certains secteurs n'ont pu être couverts par manque de collecteurs et les permanences de magasins n'ont été assurées que de justesse.

Ces chiffres concernent uniquement les collectes porte-à-porte et grandes surfaces, le Champion de Couillet ayant remplacé le GB de Loverval. Il est prématuré de faire le bilan des dons, qui arrivent sur le compte **630-0118000-10 d'Arc-en-Ciel à 1170 Bruxelles** avec la mention "Projet 07 FFGerpinnes".

A ce sujet, nous rappelons que l'attestation pour l'exonération fiscale n'est plus obtenue **qu'à partir de 30 euros**.

Nous espérons pouvoir encore compter sur l'aide de tous, lors de la prochaine collecte fixée aux **21, 22 et 23 février**, avant les vacances de carnaval.

Carnet rose

SCOHY Sarah	Née le 04-11-02	De Fromiées
ROELAND Elise	Née le 07-11-02	De Gerpinnes
FALIZE Tom	Né le 13-11-02	De Joncret
REGAUS Valentin	Né le 14-11-02	De Villers-poterie
TRAN Daven	Né le 18-11-02	Des Flaches

BROCKMANS Valentin	Né le 19-11-02	Des Flaches
DELIEGE Thibault	Né le 19-11-02	De Gougnyes
DUMONT Axel	Né le 22-11-02	De Villers-Poterie
VANDEZANDE Victorine	Née le 24-11-02	Des Flaches
SCHMIDT Camille	Née le 24-11-02	De Villers-Poterie
LIBERT Hugo	Né le 26-11-02	De Gougnyes
SALAMONE Calista	Née le 27-11-02	De Gerpennes
BADALAMENTI Eva	Née le 05-12-02	D'Acoz
VELQUE Naomie	Née le 06-12-02	De Gougnyes
HAYEZ Céline	Née le 10-12-02	De Joncret
MOREAU Jérémy	Né le 11-12-02	De Gougnyes
BERNARDI Antoine	Né le 12-12-02	De Loverval
EL NEMNOM Chloé	Née le 12-12-02	De Gougnyes
MARCHETTI Emeric	Né le 26-12-02	De Joncret
BOUVIER Eve	Née le 28-12-02	De Gerpennes

CULTURE

UNITE PASTORALE de GERPINNES, Paroisse Saint-Michel – Gerpennes-Centre Pèlerinages à Sainte Rolende.

Année 2003 : célébrations du IXe Centenaire de sa sainteté

1. Le dimanche 16 février 2003

à 10h30 en l'église Saint-Michel : Messe d'ouverture de l'année jubilaire

2. Le dimanche 2 mars 2003

La messe de 11 heures, en l'église Saint-Michel de Gerpennes sera diffusée en direct sur la RTBF.

3. Le dimanche 11 mai 2003

- Départ de la procession de l'église Saint-Michel, vers le prieuré Saint-Augustin

- Messe pontificale à 10h00, au prieuré Saint-Augustin, suivie de la procession du IXe Centenaire avec la Châsse de Sainte Rolende - itinéraire du deuxième Tour.

4. Le 13 mai 2003

Fête de sainte Rolende : messe à 19h en l'église Saint-Michel.

5. Le jeudi 29 Mai 2003, fête de l'Ascension

Messe à 10h.30 suivie procession avec la Châsse de Sainte Rolende- itinéraire du premier Tour.

6. Le Lundi de la Pentecôte 9 juin 2003 - Grand Pèlerinage

- Ouverture de l'église Saint-Michel dès 2h15

- Messe à 3h. suivie du départ du grand pèlerinage à Sainte Rolende (Tour de plus ou moins 30 Km)

- Rentrée solennelle à 18h. à partir de la plaine de Sartia

- Salut solennel en l'église de Gerpennes vers 20h.

La Châsse de Sainte Rolende peut être vénérée chaque jour dans l'église de Gerpennes.

Dans cette même église, elle peut être portée pour la vénération après la messe du jour. (10h30 sauf le mardi de Pentecôte : 9h.)

- le 2è Dimanche de mai : le 11 mai 2003 après la rentrée de la Châsse

- le jour de l'Ascension : le 29 mai 2003

- le Dimanche de la Pentecôte : le 8 juin 2003

- le Mardi de la Pentecôte : le 10 juin 2003

- le Dimanche de la Trinité : le 15 juin 2003

Rolende de Gerpennes, une grande sainte.

Un livre à offrir ou à s'offrir...

Marcheur, pèlerin du lundi de Pentecôte ou simple spectateur de la Rentrée, sans doute vous êtes-vous posé certaines questions sur le culte de sainte Rolende et les traditions qui l'entourent. Ainsi, depuis quand le tour est-il organisé, a-t-il toujours suivi le même trajet, pourquoi Rolende avec un e et non avec un a, pourquoi la châsse est-elle toujours accompagnée de mêmes personnes, qui sont ces accompagnateurs attirés, avant que ne soit réalisée la châsse actuelle comment les reliques étaient-elles conservées, pourquoi des hommes en armes pour accompagner un pèlerinage, ne vénère-t-on Rolende qu'à Gerpennes?

Les réponses dans **Rolende de Gerpennes, une grande sainte** édité par l'Asbl Quatrième Centenaire de la Châsse Sainte-Rolende.

L'ouvrage est le fruit de quatre ans de recherches minutieuses menées par le mambour de la Confrérie Sainte-Rolende. A côté de témoignages oraux, de manuscrits et de documents iconographiques, il se base sur une bibliographie qui recense plus de 50 titres consacrés au culte de Rolende, parmi lesquels les travaux de Joseph Roland. L'auteur a abordé les multiples aspects du culte de sainte Rolende, qu'ils aient trait à la foi, aux traditions, au folklore proprement dit, à l'architecture, aux sources historiques. Enfin, il replace chaque événement cité dans un cadre chronologique plus général, ce qui permet de mieux en saisir la portée.

D'autre part, le texte a bénéficié de la relecture et des avis scientifiques de l'abbé Jacques Jeanmart, conservateur du Musée diocésain de Namur ainsi que du professeur Alain Dierkens de l'Université Libre de Bruxelles qui est l'auteur des recherches universitaires les plus récentes (de 1983 à 1986) consacrées à sainte Rolende et à l'église Saint-Michel de Gerpennes.

Abondamment illustré de documents authentiques, anciens et plus récents, **Rolende de Gerpennes, une grande sainte** est l'ouvrage que tous les amis de Rolende se doivent de posséder et comme on dit à Gerpennes « Bé rât li Pentecouss », en d'autres mots, il n'est jamais assez tôt pour bien préparer la Pentecôte. JLa

Le livre est disponible ou à commander au prix de 18 euros:

- Au Centre Culturel de Gerpennes rue de Villers, 61-63 Tél : 071/501164 ou 0475/486126 ou par gerpennesculture@skynet.be

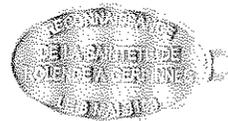
- La cure de Gerpennes, 071/506243

- Chez Mr. et Mme MORTIER – PHILIPPE 071/506193

- La librairie la "Paper'As" à Gerpennes

- La librairie de l'abbaye de Maredsous

Gerpennes 2003



Cercle Philatélique Gerpinnois

ATTENTION !

Depuis cette année, le Cercle vous accueille chaque 1er mardi du mois à partir de 19 h à la nouvelle maison de village des Flaches, rue Paganetti.

Rappel : SAMEDI 8 MARS 2003 - DE 9 à 18 H, 13ème Bourse d'échanges au Collège Saint Augustin, Avenue Astrid 13 6280 Gerpennes

Réservation des tables au 071/50.24.36. de Jacques BASSELET, **pour le 20 février au plus tard.** (5 €/m au compte **001-2038380-01** – 250 m de table disponibles) Grande publicité dans les journaux, Cercles Philatéliques, Internet,... vaste parking, salle d'accès facile, pas d'escalier.

NATURE ET ENVIRONNEMENT

Les collectes sélectives : quelques petits rappels ...

Les verres

Bon	Mauvais
<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles, bocaux, pots de confitures - vides - entiers - propres (si possible) • Pas de bouchons ni de couvercles • Dans un contenant rigide (carton, manne, caisse, cageot, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Morceaux de verre brisé, débris de porcelaine, de vitres, de miroirs • Mélange de papiers et de verres dans le même contenant • Dans un sachet en plastique ou en papier

Les papiers

Bon	Mauvais
<ul style="list-style-type: none"> • Papiers, journaux et petits cartons (boîte à chaussures, emballage de céréales, valisette de poudre à lessiver, • Dans des cartons qui seront enlevés • Dans des bacs rigides qui seront laissés sur place vidés 	<ul style="list-style-type: none"> • Papiers souillés, gras, peints, enveloppes avec fenêtres, plastiques, classeurs à anneaux, gros cartons (emballage de téléviseur, caisse à fruits ou à boissons...) de gros électroménager etc.) • Cartons à boisson • Films plastiques entourant les journaux, revues, ... • Grandes quantités de cartons (plus de l'équivalent/volume de 2 à 3 caisses à fruits) • Dans un sachet en plastique

En suivant ces conseils

⇒ vous permettez d'éviter nombre d'accidents de manipulation pour le personnel de ramassage

⇒ vous assurez une qualité constante des produits destinés au recyclage

Si ces conseils ne sont pas respectés, vos déchets destinés à la collecte ne seront pas repris.

Calendriers des différentes collectes de déchets ménagers

A) Collectes hebdomadaires des immondices:

Les collectes hebdomadaires des immondices sont fixées au:

- Lundi : Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval – Mardi: Fromiée, Gerpennes-centre, Gougnyes, Hymiée, Villers-Poterie.

A l'occasion des jours fériés de l'année 2003, ces collectes hebdomadaires seront modifiées comme suit:

Jour férié	Date	Remplacement
Pâques	Lundi 21/04/2003	Samedi 19/04/2003
Pentecôte	Lundi 09/06/2003	Samedi 07/06/2003

Collectes sélectives de papiers et cartons	Février	Mars	Mai	Juin
Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.	Lundi 10	Lundi 10	Lundi 12	Mardi 10
Fromiée, Gerpennes-Centre, Gougnyes, Hymiée, Villers-Poterie.	Mardi 11	Mardi 11	Mardi 13	Mardi 10
Collectes sélectives de verre				
Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval.		Lundi 10	Lundi 12	
Fromiée, Gerpennes-Centre, Gougnyes, Hymiée, Villers-Poterie.		Mardi 11	Mardi 13	

Dépôts volontaires au parc à conteneurs

Le parc à conteneurs de Gerpennes est situé: Rue J.J. Piret à Joncret (Tel.: 071/50.30.07).

Ses heures d'ouverture sont : de 11 à 17h en semaine et de 8 à 16h le samedi.

A l'occasion des jours fériés et en raison des récupérations 2003, le parc à conteneurs sera fermé les Mardi 22 avril, Lundi 05 mai, Lundi 02 juin et Mardi 10 juin.

FESTIVITES

GRAND FEU D'HYMIE

Samedi 15 mars

16h00 : sortie en batterie
16h30 : ouverture des loges foraines
21h00 : soirée dansante à la maison de village
23h00 : remise des prix aux masqués

Dimanche 16 mars

16h00 : sortie en batterie
16h30 : ouverture des loges foraines
21h00 : soirée dansante à la maison de village
21h30 : remise des prix aux enfants masqués
22h30 : remise des prix aux adultes masqués

GRAND FEU DE GOUGNIES

Vendredi 14 mars

19h30 : souper choucroute (salle communale)

Samedi 15 mars

9h00 : perception de la dîme
10h30 : grimage des enfants à la salle
14h30 : départ du cortège (nouveau quartier)
17h00 : rondeau sur la place communale
8h00 : remise des prix aux enfants
19h30 : rondeau à l'Hermitage
20h00 : allumage du grand feu par les derniers mariés de l'année
21h00 : bal du grand feu animé par la sono Watt Sound

GRAND FEU DE GERPINNES-CENTRE

Dimanche 9 mars

5h00 : Bosage des Gilles
8h00 : Collecte de la dîme (Gerpinnes-Centre)
11h30 : Rondeau des Gilles (place des Combattants)
Grande fricassée Traditionnelle (salle des Fêtes)
Soupe à l'oignon + omelettes variées + pain : 5e (4e en prévente)
15h00 : Inscription des Masqués (salle des Fêtes) - obligation pour l'obtention des lots
15h30 : Rassemblement des divers groupes désireux de participer au cortège (place des Combattants)
16h00 : Départ du cortège carnavalesque
18h00 : Rondeau des Gilles (quartier de la gare)
19h30 : Rassemblement des Masqués (place des Combattants)
20h00 : Allumage du bûcher (parc St-Adrien)
20h30 : Rondeau final des Gilles (place des Combattants)
20h45 : Grand Bal Masqué (salle des Fêtes : entrée gratuite)
21h00 : Remise des prix aux enfants (3 à 12 ans)
Gameboy - Jeux de société - ...
22h00 : Remise des prix aux adolescents (12 à 18 ans)
Playstation 2 - GSM - ...
23h00 : Remise des prix aux adultes
Voyage à Disneyland Paris - GSM - ...

GRAND FEU DES FLACHES

Samedi 29 mars

GRAND FEU DE TROMIÉE

Samedi 29 mars

17h00 : Rassemblement des masqués à la maison de village et défilé au son de la fanfare
20h00 : Allumage du bûcher par les derniers mariés du village aidés par Mr NOËL
21h00 : Bal masqué
22h30 : Remise des prix pour tous les masqués.

Pompes funèbres DONATI-LAMBOT

Funérarium

Rue de Villers 47 - COUILLET
☎ 071.43.20.26

Funérarium à GERPINNES

Rue Albert 1^{er} 25 - ☎ 071.50.16.06

CHAUFFAGE CENTRAL GAZ - MAZOUT

Dépannage - Entretien toutes marques
S.A.V. : Partner - Radson

Ets Jean-Marie
LEONARD

Rue Saint-Roch 31 - 5640 BIESME
Tél./Fax 071.72.71.28

